

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique CABROL**

**PRESENTS :** Mmes Cécile LASIO, Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Sylvie BRUN, Claire GARCIN MARROU, Jeanne GERONDEAU, Fabienne SAUGE-MOLLARET, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Rudi LECAT, Guy BECLE-BERLAND, Alain BIACHE, Eric DAVIAUD, Yves GUERPILLON, Bruno MONTAGNAT.

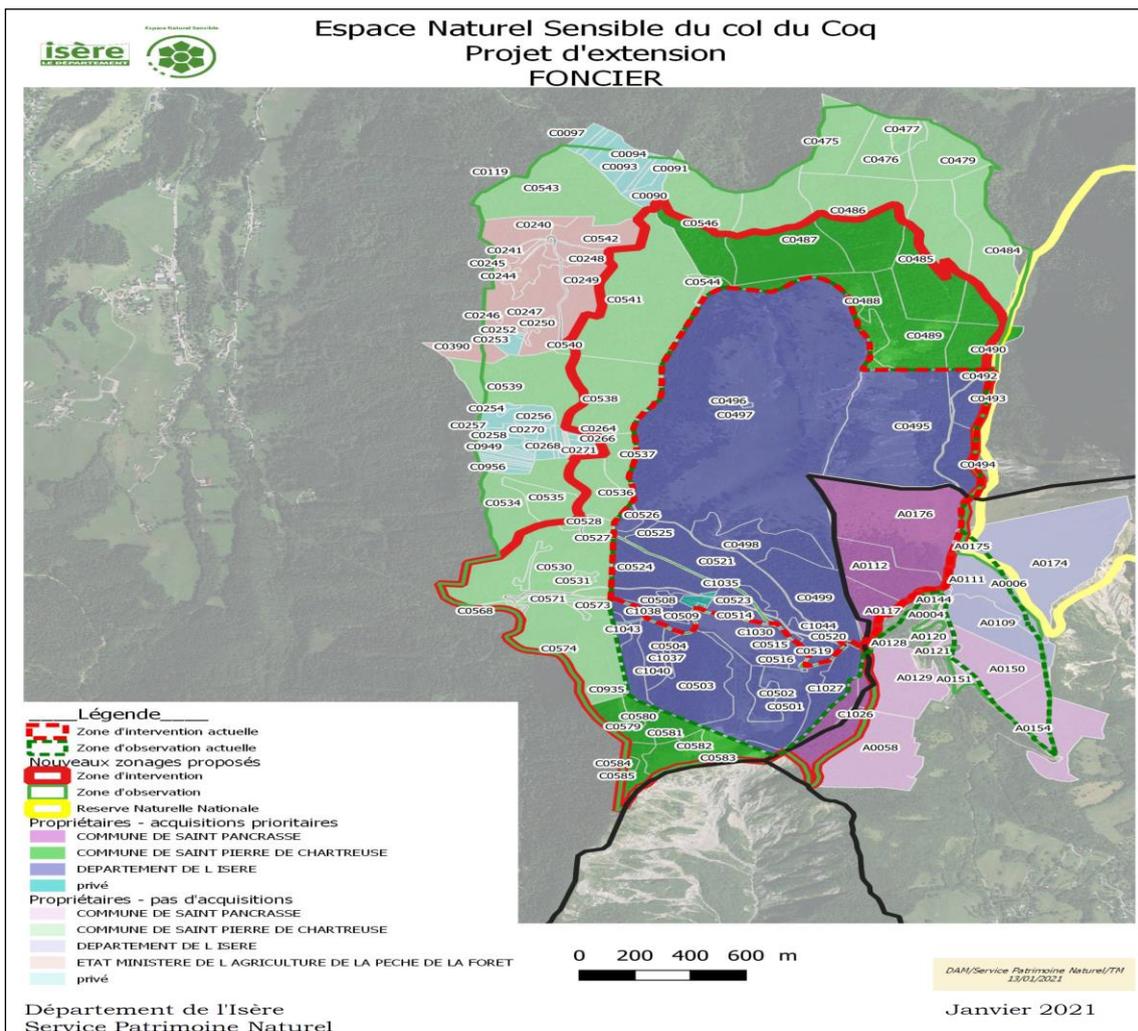
**Début du Conseil à 20H45**

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2021**

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 janvier 2021 est approuvé

**Votants : 15    Résultat du vote :    Pour : Unanimité**

**2. EXTENSION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU COL DU COQ / PRAVOUTA**



## Le Conseil municipal:

- valide le projet d'extension de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Col de Coq-Pravouta, selon le périmètre tel que proposé par le Département de l'Isère
- autorise le Maire à céder au Département les parcelles ci-dessus énoncées des secteurs 1 et 2, pour un prix total de 249 719 €, les frais de division parcellaire et de bornage étant à la charge du Département de l'Isère
- autorise le Maire à signer l'acte de transfert de propriété, qui sera établi par Maître Maisonnier, notaire à Entre-deux-Guiers, aux frais du Département
- autorise le Maire et Bruno Montagnat, Conseiller municipal délégué à la forêt et l'agriculture, à rédiger, avec le Département de l'Isère, une convention de mise à disposition des autres parcelles communales concernées par le périmètre d'extension, en intégrant une prise en charge des opérations d'entretien des dites parcelles ; cette convention sera alors soumise à une nouvelle délibération du Conseil municipal
- mandate le Maire et Bruno Montagnat à participer à l'élaboration du futur plan de gestion 2022-2031
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Votants : 15    Résultat du vote :    Pour : 13    Contre : 1 (Yves Guerpillon)**

**Abstentions : 2 (Sylvie Brun ; Claire Garcin-Marrou)**

### 3a. ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES

## Le Conseil municipal:

- VALIDE la dénomination des voies communales selon la liste jointe en annexe
- DIT que la présente délibération annule et remplace celle du 4 janvier 2021
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Votants : 15    Résultat du vote :    Pour : Unanimité**

### 3b. MISE EN ŒUVRE DE L'ADRESSAGE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il est proposé au Conseil municipal de déposer les dossiers de demande de subventions sur la base du plan de financement ci-dessous.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant € HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Étude du référentiel d'adressage	4 929,60 €	Bonus Relance (Région Auvergne-Rhône-Alpes)	50 %	26 188,56 €
Réalisation des plaquettes de numéros pour les habitations, entreprises et services (754 plaquettes)	5 458,00 €	Dotations territoriale (Département de l'Isère)	30 %	15 713,14 €
Réalisation et pose des plaques de voies (129 poteaux et 155 plaques)	40 237,53 €	Autofinancement (Commune)	20 %	10 475,43 €
Adaptation de la signalétique d'information locale (commerces et services)	1 752,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>52 377,13 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>52 377,13 €</b>

## Le Conseil Municipal:

- décide la mise en œuvre de l'adressage complet des voies de la Commune dès l'année 2021
- autorise le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère pour cette opération
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

**Votants : 15    Résultat du vote :    Pour : Unanimité**

### 4. LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE LA COCHE

## Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé à La Coche, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Votants : 15    Résultat du vote :    Pour : 14    Contre : 1 (Yves Guerpillon)**

### 5. PROJET DE RENOVATION ET AMENAGEMENT DES DEUX CIMETIERES COMMUNALES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il est proposé au Conseil municipal de déposer les dossiers de demande de subventions sur la base du plan de financement ci-dessous.

COUT DU PROJET		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant € HT	Nature des recettes	Taux	Montant
<b>CIMETIERE DU BOURG</b>				
Réfection des murs d'enceinte du cimetière (suppression du mur actuel/ réalisation d'un nouveau mur, réalisation d'une couverture sur le mur conservé)	51 720 €	Bonus Relance (Région Auvergne-Rhône-Alpes)	50%	85 930 €
Enlèvement et repose de 11 stèles (marbrier)	26 670 €			
Réalisation socles bétons des stèles	5 000 €			
Acquisition d'une bande de terrain à la copropriété limitrophe	4 500 €	Dotations territoriales (Département de l'Isère)	30%	51 576 €
Coupe des arbres à proximité immédiate des murs du cimetière	6 240 €			
Réalisation de sculptures bois sur les souches en place de 5 arbres	10 000 €			
Engazonnement des allées du cimetière	33 785 €			
Frais d'huissier et d'avocat	3 100 €	Autofinancement (Commune)	20%	34 414 €
<b>CIMETIERE DE SAINT HUGUES</b>				
Réfection de la couverture du mur d'enceinte	10 125 €			
Engazonnement des allées du cimetière	20 780 €			
<b>TOTAL</b>	<b>171 920 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>171 920 €</b>

### **Le Conseil municipal :**

- valide le projet de rénovation et d'aménagement des deux cimetières
- valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus, pour un coût d'opération total estimé, au stade de l'avant-projet sommaire, à 171 920 € HT
- autorise le Maire à déposer des demandes de financement aux partenaires institutionnels, aux taux le plus élevé possible
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

**Votants : 15    Résultat du vote :    Pour : Unanimité**

### **6.    PLAN D' ACTIONS TOURISME DE ST PIERRE DE CHARTREUSE A PRESENTER AU CONTRAT AMBITION TOURISME**

#### **Le Conseil municipal :**

- Valide le principe d'inscrire les projets de développement touristique de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dans le cadre des dispositifs de financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Valide la liste des projets touristiques à présenter au Contrat Ambition Tourisme (Territoire d'excellence pleine nature et soutien aux hébergements touristiques)
- Mandate la première Adjointe, déléguée au tourisme et à l'hébergement, à mener l'étude de ces projets, avec l'aide des bureaux d'étude Alp'Evasion et Alpétudes
- Mandate le Maire et la Première Adjointe, à coordonner les demandes de financement de ces actions en lien avec la stratégie de positionnement touristique de la commune

**Votants : 15    Résultat du vote :    Pour : Unanimité**

### **7.    PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SPL OSER EN VUE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ET DE LA PISCINE**

#### **Le Conseil municipal :**

- Valide la prise de participation de la commune dans le capital de la SPL d'Efficacité Energétique OSER;
- Approuve les statuts, le pacte d'actionnaires et les règlements intérieurs de la SPL OSER, et d'y adhérer sans réserve ;
- Décide de se souscrire à l'augmentation de capital organisée par la SPL d'Efficacité Energétique à hauteur de 1000 €, et de prélever cette somme sur le budget d'investissement, au compte 261 ;
- Désigne Mr DAVIAUD Eric en tant que représentant de la commune aux assemblées générales de la SPL d'Efficacité Energétique ainsi qu'à l'assemblée spéciale, et l'autorise à accepter toute fonction dans ce cadre
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

**Votants : 15    Résultat du vote :    Pour : Unanimité**

### **8.    BATIMENT DES MYRTILLES A SAINT-HUGUES-AUTORISATION DE PROROGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONSENTI A ALPES ISERE HABITAT**

**Délibération reportée à une date ultérieure**

### **9.    CREATION DE LA MAISON PLURI PROFESSIONNELLE DE SANTE : MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL ISERE AMENAGEMENT / CONTRAT DE QUASI REGIE**

### **Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le projet de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la maison pluriprofessionnelle de santé de Saint Pierre de Chartreuse – contrat de quasi-régie et ses deux annexes : liste des tâches résultant des attributions confiées au mandataire ainsi que la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer le mandat de maîtrise d'ouvrage – contrat de quasi-régie et toutes les pièces s'y rapportant ;
- de désigner son Maire, M. Stéphane GUSMEROLI, ou en cas d'absence, son suppléant, comme étant la personne compétente pour la représenter pour l'application du contrat de quasi-régie sous réserve du respect des dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment pour donner son accord sur les avant-projets, pour approuver le choix des cocontractants, pour autoriser la signature des marchés, pour donner son accord sur la réception ;
- de charger Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Votants : 15                      Résultat du vote :                      Pour : Unanimité**

#### **10a. CONVENTION DE TELETRANSMISSION AVEC LA PREFECTURE DE L'ISERE**

### **Le Conseil municipal :**

- décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le Préfet de l'Isère, représentant l'État, à cet effet,
- décide par conséquent de choisir le dispositif S2LOW et de conclure à cet effet une convention signée entre ADDULACT et le CDG38 dans la mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité, pour une durée de 1 an, renouvelable,
- Autorise le Maire à signer les conventions et tout document relatif à cette opération

**Votants : 15                      Résultat du vote :                      Pour : Unanimité**

#### **10b. CONVENTION D'ADHESION AUX SOLUTIONS LIBRES METIERS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE**

### **Le Conseil Municipal :**

- Décide de mettre en œuvre, en partenariat avec le Centre de Gestion de l'Isère, des outils de dématérialisation et de télétransmission des actes administratifs, des marchés publics et de la comptabilité.
- Approuve la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère et toutes les pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et de certains documents administratifs
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

**Votants : 15                      Résultat du vote :                      Pour : Unanimité**

#### **11. REMBOURSEMENT A FABIENNE BARRIS DES FRAIS D'IMPRESSION DU BULLETIN SEMESTRIEL 2021**

### **En l'absence de Fabienne BARRIS, le Conseil municipal :**

- Décide de rembourser la somme de 354 € TTC à Mme Fabienne Barris pour l'impression du bulletin semestriel 2021, sur présentation de la facture correspondante

**Votants : 14                      Résultat du vote :                      Pour : Unanimité**

#### **12. AIDE FINANCIERE POUR L'APPRENTI**

**Le Conseil municipal:**

- Décide de verser à M. Merlier Rodrigue, une prime forfaitaire de 1 525 €, visant à couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage.
- Charge M. le Maire de solliciter le FIPHFP afin d'obtenir le remboursement de cette aide forfaitaire

**Votants : 15                      Résultat du vote :            Pour : Unanimité**

**13. RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DES EGAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération proposé est le suivant :

<b>Projet Eau Potable Hameau Les Egaux</b>				
<b>Postes</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
<b>#</b>		<b>Montant HT</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>
1	Avant-Projet	- €	Département Isère (15%)	31 003,50 €
2	Etude et Maitrise d'œuvre	22 000,00 €	Agence de l'Eau (50%)	103 345,00 €
3	Travaux	146 000,00 €	Autofinancement	72 341,50 €
4	Contrôle et essais	14 600,00 €		
5	_Aléas postes 3 & 4 _Actes administratifs des servitudes de passage	24 090,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>206 690,00 €</b>		<b>206 690,00 €</b>

**Le Conseil municipal :**

- Valide le projet de renouvellement du réseau d'eau potable des Egaux, selon le plan de financement ci-dessus
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau

**Votants : 15                      Résultat du vote :            Pour : Unanimité**

**14. DEPLACEMENT D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE A MOURINAS****Le Conseil municipal:**

- VALIDE le déplacement de la canalisation publique d'eau potable sur la parcelle AK559 située à Mourinas
- DECIDE de confier les travaux à l'entreprise Benoit Martin pour la somme de 2 692.50 HT
- DECIDE de confier l'établissement de la convention de servitude de passage de cette canalisation à Acqui-foncier pour un montant de 400 € HT
- AUTORISE le Maire et la première Adjointe à signer la convention de servitude de passage avec le propriétaire, M. Chamonard

**Votants : 15                      Résultat du vote :            Pour : Unanimité**

**La séance est levée à 23 H 20**

## Annexe délibération 3a

### Voies communales Saint Pierre de Chartreuse

1. Route de Perquelin
2. Route des Hameaux
3. Chemin de Mollard Bellet
4. Route de Gérentière
5. Chemin de Marchandière
6. Chemin des Epallets
7. Chemin des Michons
8. Chemin du Clot Perrier
9. Chemin des Guillets
10. Chemin des Cottaves
11. Chemin de Gerbetière
12. Chemin de Mourinas
13. Chemin de Martinière
14. Chemin du Grand Logis
15. Chemin de la Piscine
16. Chemin de Patassière
17. Chemin de la Coche
18. Montée de la Scia
19. Chemin de la Combe de l'Ours
20. Route de Baffardière
21. Chemin du Plan de Ville
22. Rue du 24 Juin 1084
23. Route du Col du Coq
24. Chemin de Pré Montagnat
25. Chemin de l'Océpée
26. Impasse des Ravières
27. Route de Flin
28. Place Arcabas
29. Route de Chamechaude
30. Impasse des Trois Sommets
31. Ancienne Route de Cherlieu
32. Chemin de l'Eterlou
33. Chemin de l'Herbetan
34. Chemin des Combes
35. Chemin du Crêt des Égaux
36. Chemin du Coleau
37. Chemin des Buissonnets
38. Route du Charmant Som
39. Chemin de Bernière
40. Impasse Sidonie Baffert
41. Chemin de l'Uzet
42. Chemin de la Grange aux Ânes
43. Chemin des Écoles
44. Route du Col du Cucheron
45. Chemin des Granges
46. Chemin du Moulin
47. Impasse de la Cantine
48. Chemin des Bleuets
49. Impasse du Grand Som
50. Rue des Revols
51. Chemin Isidore
52. Impasse de Surchageat
53. Chemin des Rajasses
54. Sentier des Quatre Chemins
55. Chemin de la Dame
56. Impasse des Aures
57. Impasse de la Suiffière
58. Impasse du Fumeron
59. Route des Corbeillers
60. Place du Moret
61. Chemin du Pissot
62. Chemin de la Fontaine
63. Chemin de Manissola
64. Chemin de Mouquetière
65. Chemin du Rosaire
66. Chemin du Roc d'Arguille
67. Impasse des Écureuils
68. Rue Jacques Brel
69. Rue Léon Auscher
70. Rue Auguste Villard
71. Impasse des Prés aux Granges
72. Place de la Mairie
73. Route de la Diat
74. Place de l'Église
75. Impasse du Sabot
76. Jardin du Père Truffot
77. Impasse de la Laiterie
78. Impasse de la Chapelle
79. Impasse du Prayet
80. Impasse des Hauts de Patassière
81. Chemin du Couzon
82. Chemin de Larinier
83. Route de St Laurent du Pont
84. Route du Désert
85. Allée de la Grande Chartreuse
86. Chemin St Bruno
87. Route de Valombré
88. Route du Col de Porte
89. Route du Col de la Charmette
90. Impasse de Pré Barrey